

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC CHARGE VENDEUR
(Sauf convention contraire)

(TVA incluse à 20%)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
La délivrance d'une note est obligatoire

<i>PRIX DE VENTE</i>	<i>Honoraires</i>
Jusqu'à 150 000 €	8 000 € TTC
De 150 001 € à 250 000 €	12 000 € TTC
De 250 001 € à 350 000 €	14 000 € TTC
De 350 001 € à 400 000 €	16 000 € TTC
De 400 001 € à 450 000 €	17 000 € TTC
De 450 001 € à 500 000 €	18 000 € TTC
Plus de 500 001 €	4 %

HONORAIRES DE LOCATION

3 € du m² : état des lieux (à la charge du bailleur et du locataire)

8 € du m² : en zone non tendue : visite, rédaction de bail, signature (à la charge du bailleur et du locataire)

10 € du m² : en zone tendue : visite, rédaction de bail, signature (à la charge du bailleur et du locataire)

12 € du m² : en zone très tendue : visite, rédaction de bail, signature (à la charge du bailleur et du locataire)

60 € TTC : frais d'entremise et négociation (à la charge du bailleur).

BAUX COMMERCIAUX ET BAUX PROFESSIONNELS

Rédaction d'actes : 20% ttc du loyer annuel hors charge du locataire.

Rédaction du bail : 300 TTC à la charge du bailleur.

Honoraires au 25 Octobre 2024.

ORPI AGENCE DU COLOMBIER 4,bis Grande Rue - 91630 MAROLLES EN HUREPOIX.

SARL /Capital social de 1 000 € enregistrée au RCS d'EVRY sous le n°908 712 516 - TVA Intracommunautaire n°FR75 908 712 516.

Carte professionnelle délivrée par la CCI de l'Essonne n°9101 2022 000 000 005.